

Procès-simulé “Droits des océans et éolien offshore breton” - 17/06/2023

Clémentine Baldon

17 juin 2023

Et si les océans et la biodiversité marine pouvaient plaider contre l'État afin de faire respecter leurs droits dans le déploiement des éoliennes en mer ? Comment concilier transition énergétique et besoins fondamentaux du vivant ?

Le samedi 17 juin, de 10h à 13h, à l'Académie du Climat (Paris), étaient présentées les plaidoiries finales du procès-simulé Wild Legal X Sea Shepherd et associations Gardez les caps et Défense des milieux aquatiques.

Cet événement s'inscrit dans le cadre du procès-simulé annuel organisé par le programme Wild Legal, dédié à un sujet d'actualité environnementale. Il s'agit de l'aboutissement d'un an de travail et de collaboration entre étudiant·es juristes, associations, professionnels du droit et expert·es scientifiques.

En présence de :

- Lamya Essemlali Sea Shepherd France
- Katherine Poujol Gardez les Caps
- Marine Calmet, Wild Legal
- Philippe Garcia, Défense des milieux aquatiques

Les experts

- Maxime Zucca, écologue - ornithologue, membre du Conseil National de Protection de la Nature
- Jules Boileau, Docteur en géographie et aménagement de l'espace, expert de l'intégration de la séquence ERC dans la planification territoriale

Les magistrates

- Clémentine Baldon, Avocate
- Anne Lecourbe, Présidente honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
- Catherine Ribot, Professeure de Droit Public

Rapporteur public

- Guemeytha Ismaël Koné, Docteur en droit privé, Chercheur associé au Centre de Droit Maritime et Océanique (Université de Nantes)

Les avocats

Julie Leroy, Marie Pauner, Clara Carbonnel, Amandine Dallest et Hugo Breuille

Plus d'informations sur le site de Wild Legal